Programme spécifique de recherche RDT: technologies et services avancés de communications (1994-1998)

1994/0080(CNS) - 02/06/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve, d'une manière générale, la proposition de la Commission et, en particulier le contenu scientifique et technique du programme spécifique à l'examen. Ceci étant dit, le Comité estime qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux propositions de la Commission, afin que le programme qui sera arrêté par le Conseil puisse contribuer effectivement à la réalisation des objectifs poursuivis avec l'adoption du quatrième programme-cadre, tout en tenant également mieux compte de la situation économique et sociale à laquelle l'Union européenne doit faire face. Le Comité est ainsi d'avis que dans les circonstances actuelles, et pour faciliter le redressement économique des pays de l'Union européenne dans les délais les plus brefs possibles et créer des emplois, il est indispensable de mettre l'accent sur des actions pratiques susceptibles d'être réalisées et diffusées rapidement, en révisant à la baisse de manière raisonnable les actions précédentes dans le domaine de la recherche fondamentale, compte tenu de leur faible capacité en matière de retour d'investissement et de leur longue période de maturation.